

Les 5 engagements du Conseil départemental



Le recrutement est un acte important qui engage la collectivité pour de nombreuses années. Le Conseil départemental des Vosges a réalisé une charte du recrutement dans lesquels il s'engage à respecter les principes suivants :

■ Respect de la vie privée des candidats

Les informations demandées à un candidat, sous quelque forme que ce soit, ont pour seule finalité d'apprécier sa capacité à occuper l'emploi proposé. Elles doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'emploi proposé ou avec l'évaluation des aptitudes professionnelles.

■ Egal accès à l'emploi public et interdiction de toute discrimination

Le Conseil départemental s'engage à respecter le principe de l'égalité des chances et donc l'égal accès à l'emploi public prévu à l'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Lors des recrutements, le jury ne doit pratiquer aucune discrimination fondée sur l'âge, le sexe, le handicap, la religion ou les convictions, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance ethnique ou l'apparence physique du candidat...

■ Légalité des recrutements

Les recrutements doivent intervenir notamment pour les non titulaires conformément aux dispositions prévues à *l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984*.



■ **Corrélation entre les compétences du candidat et les exigences du poste**

Il est important de s'assurer de l'adéquation des compétences du candidat au poste. Dans cette perspective, le candidat en amont de l'entretien de recrutement devra se prêter, selon le type de poste à pourvoir :

- **Soit à des tests** : aptitudes spécifiques (verbale, numérique, psychomotrice, physique...) ou tests de connaissances :(informatique, expression écrite...)
- **Soit à des mises en situation** : qui consistent à demander au candidat de gérer une situation, la plus proche possible d'une problématique de travail, et ce en un temps limité.

■ **Une méthode transparente fondée sur de critères clairs et explicites pour fonder le recrutement**

Le recrutement s'appuie sur des critères explicites justifiés par la nature de la mission à remplir en se fondant sur les compétences, connaissances, qualifications, motivations et savoir-être professionnels.